

Renouvellement du Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage (PGPOD) sur le canal du Centre

Consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau



Photo : commission d'enquête

ANNEXE 1 Compte rendus des réunions d'ouverture et de clôture

Demande d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'eau » présentée par Voies Navigables de France (VNF) relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien (PGPOD) du Canal du Centre.

Référence de la consultation : E26000012/21

Consultation du public : du 05 mai 2026 au 06 Août 2026

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION

Demande d'autorisation environnementale Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage sur le Canal du Centre (71 / 21) Montceau-les-Mines le lundi 11 mai 2026

Présents

- Les 3 membres de la commission d'enquête, chargés de conduire la consultation : Marc Levaufre, président, Gilles Marquet et Séverine Lasserre
- Antoine Agrapart, responsable du projet au sein de VNF
- Isabelle Vannier, chargée d'affaires et d'ingénierie au service territorial de VNF

Ordre du jour

La réunion avait pour objectif de présenter le projet soumis à autorisation environnementale et de permettre au public de poser des questions sur les travaux envisagés, leurs modalités de réalisation et leurs effets sur le territoire.

- Introduction & cadre de la réunion par la Commission (cf. ANNEXE 1)
 - La commission d'enquête
 - La consultation parallélisée
 - Les étapes de la consultation
 - Les modalités de transmission des Observations
- Exposé du projet par A. Agrapart et I. Vannier (cf. ANNEXE 2)
- Séance de questions – réponses avec le public
- Synthèse des échanges

Déroulé

Les 2 agents VNF et les 3 commissaires enquêteurs étaient présents dès 17h afin de préparer le bon déroulé des présentations et échanges. L'accès à la salle a été signalé et des affiches A3 permettaient au public d'y accéder facilement (cf. *photos – ANNEXE 3*).

Ils sont restés dans la salle de 18h à 19h45. La séance a été close à 18h45, en constatant qu'**aucun public ne s'était déplacé.**

Pour la Commission,



Annexe 1 – Présentation de la Commission d'enquête

Montceau-les-Mines
Lundi 11 mai 2026
18h-20h

Demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement du Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage (PGPOD) du Canal du Centre

Réunion publique d'ouverture CONSULTATION DU PUBLIC

1

Montceau-les-Mines
Lundi 11 mai 2026
18h-20h

 Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore



Déroulé

1. Introduction par le Président de la Commission
2. Présentation du projet par VNF
3. Echanges avec la salle (*questions/réponses*)
4. Synthèse

2

Montceau-les-Mines
Lundi 11 mai 2026
18h-20h

 Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

1- Introduction

- La Commission d'enquête
- La Consultation parallélisée
- Les étapes de la consultation
- La transmission des Observations

3

2

Le Commissaire enquêteur

Inscrit annuellement sur une liste d'aptitude

- Personne indépendante chargée d'une mission de service public
- Soucieuse de l'intérêt général et sensible aux problématiques environnementales
- Apt à identifier les enjeux d'un projet sans être un spécialiste
- Connaissant les principes des procédures administratives
- Participant à des séquences de formation
- Indemnisé pour sa mission par le porteur de projet sur la base d'un montant validé par la Présidente du Tribunal Administratif

5

5

La procédure de Consultation « parallélisée »

- Une « consultation » et non une « enquête »
- Procédure issue de la loi dite « **Industrie verte** » en vue d'accélérer l'instruction des dossiers et moderniser la concertation avec le public
- Procédure lancée dès que le dossier est déclaré « **recevable** » par l'administration
- Les avis des services, de la « **MRAe** » et des collectivités arrivent au cours de la procédure
- Le porteur de projet peut apporter des réponses « au fil de l'eau »
- 2 réunions publiques obligatoires (*ouverture et fermeture*)
- Des permanences de la commission possibles (*ici 3 permanences prévues*)
- Toute l'information est accessible en ligne « en temps réel » sur un registre dématérialisé
- Rapport et Conclusions de la Commission d'enquête publiés sur le registre dématérialisé, trois semaines après la fin de la consultation

7

7

Une Commission d'enquête

Désignée par la Présidente du Tribunal Administratif de Dijon



Marc LEVAUFRE
Président



Gilles MARQUET
Membre



Séverine LASSERRE
Membre

3 Commissaires-enquêteurs

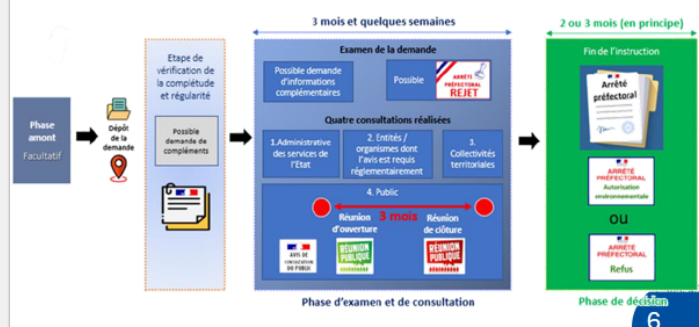
- ✓ collaborateurs du service public
- ✓ inscrits annuellement sur une liste d'aptitude

Ref codes de l'environnement
Autorisation environnementale
Articles R181-1 à R181-54

4

4

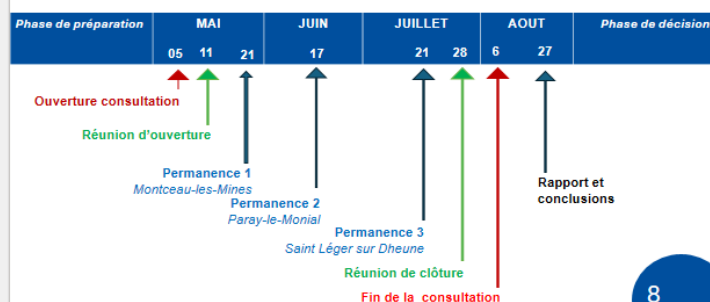
La procédure de Consultation « parallélisée »



6

6

Les étapes de la Consultation



8

8

Les étapes de la Consultation



5 « rencontres » directes avec le public

Mardi 5 mai - 9h => Ouverture consultation
-Lundi 11 mai - 18h => Réunion d'ouverture
Montceau-les-Mines

-Jeudi 21 mai - 15h-18h => Permanence 1
Ateliers du jour Montceau-les-Mines

-Mercredi 17 juin - 14h-17h => Permanence 2
Mairie Paray-le-Monial

-Mardi 21 juillet - 17h-20h => Permanence 3
Mairie St-Leger-sur-Dheune

-Mardi 28 juillet - 18h => Réunion de clôture
Montceau-les-Mines

Jeudi 6 août - 17h - Fin de la consultation

3 mois d'interactions sur un registre dématérialisé

- ✓ Avis des services et collectivités
- ✓ Observations déposées directement sur le dossier
- ✓ Courriels adressés sur la boîte mail dédiée
- ✓ Courriers adressés au Président de la commission
- ✓ Comptes-rendus des réunions publiques
- ✓ Informations apportées par le porteur de projet

9

4 modalités de transmission des Observations

Chaque observation sera déposée et consultable sur le registre dématérialisé

Vous pouvez adresser vos observations écrites :

- sur le registre dématérialisé: <https://www.registredematerialise.fr/7286/>
- par courrier électronique: consultation-du-public-7286@registredematerialise.fr
- par correspondance adressée au Président de la commission d'enquête en mairie de Montceau-les-Mines
- directement auprès de la commission d'enquête lors des permanences et des réunions publiques



Vous pouvez poser vos questions et commentaires :

- lors des réunions publiques
- pendant les permanences

10

Rôles de la Commission d'enquête

- Eclairer l'autorité compétente pour prendre la décision
- Être à l'écoute du public et faciliter son expression
- Rapporter fidèlement les positions exprimées (*avis des services et collectivités, associations, particuliers*) et en faire une synthèse
- Faciliter le dialogue entre le public et le porteur de projet
- Formuler éventuellement des recommandations
- Garantir le bon déroulement de la procédure
- Être à la disposition du public pour expliquer les grandes lignes du projet et le contenu du dossier

11

Montceau-les-Mines
Lundi 11 mai 2026
18h-20h



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

2- Présentation du Projet par VNF

12

Montceau-les-Mines
Lundi 11 mai 2026
18h-20h



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

3- Echanges avec la salle

13

Cadre des échanges

Un compte-rendu synthétique figurera sur le registre dématérialisé

Afin de faciliter la compréhension des interventions, la commission propose :

- d'attendre le passage du micro pour prendre la parole
- que chacun se présente avant de s'exprimer, *ce n'est pas une obligation*
- des interventions courtes, afin que chacun puisse s'exprimer
- de respecter la parole de chacun et d'écouter les réponses
=> afin de ne pas répéter la même question,
sauf si la réponse n'a pas été comprise ou mérite d'être complétée
- qu'une priorité soit donnée à ceux qui ne se sont pas encore exprimés



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

14

Montceau-les-Mines
Lundi 11 mai 2026
18h-20h



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

4- Synthèse

15

Montceau-les-Mines
Lundi 11 mai 2026
18h-20h



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

Merci de votre attention



16

Annexe 2 – Présentation de VNF



Demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement du Plan pluriannuel de gestion des opérations de dragage (PGPOD) du Canal du Centre

Réunion publique du 11 mai 2026

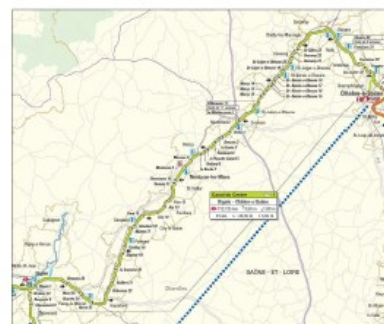
3/19/05/008



Périmètre de la demande

Unité hydrographique cohérente (UHC) Du Canal du Centre

- Départements : Saône-et-Loire (71) et Côte d'Or (21).
- Longueur 112 km.
- Mouille 34 communes, dont 1 dans le 21.
- 59 barrages éclusés.
- Celui-ci relie la Saône (versant Méditerranée MED)
- au canal latéral à la Loire (versant Océan OCE).
- Le kief de partage des eaux, commune de Montchanin.



3/19/05/008



Contexte général

Résumé de la demande d'autorisation

- Type de procédure : Autorisation environnementale unique au titre des articles L.214-1 à L.214-11 du Code de l'Environnement.
- Si l'autorisation est donnée, elle fera l'objet d'un arrêté inter-préfectoral (Saône et Loire et Côte d'Or) et le contrôle est assuré par les services chargés de la police de l'eau (DDT 71).
- Le PGPOD encadre les opérations de dragage sur une période de 10 ans, en fixant un volume maximal autorisé à 44 420 m³, ainsi que les modalités de programmation et de suivi des interventions. Chaque opération fera l'objet d'une demande spécifique, (ancienne autorisation à 160 000 m³)
- Objectif : maintien du gabarit de navigation, sécurisation hydraulique et préservation du patrimoine fluvial.



Écluse de Port-sur-Saône, bief 54 du versant Océan à Saint-Eusèbe.

3/19/05/008



Historique des opérations de dragage du plan précédent (13 136 m³)

Localisation	Période de dragage	Volume (m ³)	Filière de gestion
Bief 14 Méd (secteur de Fagny)	2021	2 295	Remblaiement de Camille Bourguignat Suf & Combanchien et ISDI BOUHET & Chalmou
Bief 14 Méd (secteur de Chagny)	2021	2 261	Remblaiement de Camille Bourguignat Suf & Combanchien et ISDI BOUHET & Chalmou
Bief 14 Méd (secteur de Chagny)	2021	3 000	Remblaiement de Camille Bourguignat Suf & Combanchien et ISDI BOUHET & Chalmou
Bief 14 Méd (Oxy le Nord)	2021	1 700	Décharge de BRDF Michel SARL 21180 Mergy le Canal
Bief 54 bis Méd	2022	2 056	SOLVALOR de Fagny - Valorisation en matériaux mutuels
Bief 54 bis Méd	2025	1970	Restitution dans la berge mort de l'encroûtement de Saint-Cobain (Vendée)
Bief 20 Méd - Chagny	2025	854	Site de valorisation de déchets de Magny-la-Ville (21700) chez Camille Bourguignat Suf & Combanchien



4/19/05/008



Description du projet

Prévisions des opérations de dragage

Bief	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Bief 34 Méd de Fagny							1 889			2 400
Bief 31 Méd de la Loire							3 792			
Bief 29 Méd de Tournay	1 990									
Bief 28 Méd de la Loire	440									
Bief 27 Méd de la Loire	550									
Bief 26 Méd de la Loire	350									
Bief 25 Méd de la Loire	1 280									
Bief 24 Méd de la Loire	7 040									
Bief 23 Méd de la Loire							550			
Bief 22 Méd de la Loire						2 115				
Bief 21 Méd de la Loire						2 035				
Bief 20 Méd de la Loire									1 100	
Bief 19 Méd de la Loire										
Bief 18 Méd de la Loire						3 720				
Bief 17 Méd de la Loire									2 450	
Bief 16 Méd de la Loire									2 070	
Bief 15 Méd de la Loire										2 350
Bief 14 Méd de la Loire										2 230
Bief 13 Méd de la Loire										
Bief 12 Méd de la Loire										
TOTAL	9 930	5 040	3 320	3 720	4 210	5 670	2 950	1 160	4 520	4 560
										44 420

A noter que le volume effectif des sédiments à draguer sera fonction des budgets alloués pour ces opérations de dragage. D'autre part, au vu du caractère irrégulier de l'ensablement, des variations sur les volumes mais aussi sur les années de réalisation des travaux sont à prévoir.

L'ensemble des opérations prévues concernent le versant Méditerranée du Canal du Centre.

4/19/05/008



MÉTHODE DE DRAGAGE

Méthodologie retenue

Outil de dragage	Principe	Avantages	Inconvénients
Ponton pelle	Une pelle hydraulique est fixée sur un ponton flottant ou sur une barge. Le bras de pelle est muni d'un godet d'une capacité de 1 à 3 m ³ . Les matériaux sont extraits en ramenant le godet vers le ponton.	- Bonne précision avec équipement GPS ; - Stabilité sur le ponton ; - Travaux dans une large gamme de sédiments : petits galets, gravier, sable grossier, sable cohésif et argile compacte ; - Teneur en eau peu modifiée par rapport à celle du matériau en place. - Utilisation pour des sites peu accessibles	- Gêne possible pour la navigation ; - Rendement modeste.



4/19/05/008

IMPACTS POTENTIELS DES OPERATIONS DE DRAGAGE

Impacts initiaux – avant mise en œuvre des mesures Évitement Réduction et Suivi

Milieu	Type d'impacts	Niveaux des impacts potentiels avant mesures
Milieu physique	Reprise ponctuelle de sédiments, remise en suspension, risque de turbidité temporaire, possible altération locale de la qualité des eaux.	MAJEUR Dégradation de la qualité de l'eau MODERÉ Pollution du sol et du sous-sol
Milieu naturel	Dérangement de la faune aquatique et aviaire, risque sur frayères et macro-invertébrés en période sensible.	MAJEUR Espèce Exotique Envahissante, Avifaune (nuisance près des gîtes) Faune aquatique (frayères en eau, individus et frayères en assec).
Milieu humain	Nuisances sonores et visuelles, trafic routier lors des transports à terre, absence d'effet permanent sur les usages.	MAJEUR Usage de l'eau superficielle MODERÉ Captage, Pollutions sonore, trafic routier
Paysage et patrimoine	Effet visuel temporaire lié à la présence de chantiers, pas de modification durable.	Négligeable

7 | 15950008

MESURES ÉVITEMENT RÉDUCTION ET DE SUIVI

Mesures d'Évitement

Gestion des espèces exotiques envahissantes
Dragage au strict nécessaire
Adaptation du calendrier des travaux de dragage

Mesures de Réduction

Inventaires écologiques (Faune, Flore, Habitat, Frayère)
--

Mesures de Suivi

Mesures de contrôle de la bathymétrie
Campagnes de prélèvements et d'analyses des sédiments à draguer
Suivi de la qualité de la colonne d'eau lors des travaux
Communication avec les autorités administratives et les acteurs locaux

8 | 15950008

IMPACTS DU PROJET AVEC DES MESURES ERS

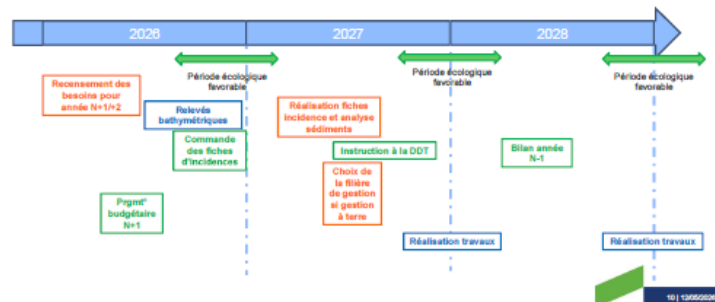
Impacts résiduels

Les impacts recensés dans les études sont d'intensité mineure, temporaires et localisés.

Milieu	Impact résiduel et modalités de gestion
Milieu physique	Impact Mineur Impact limité sur la turbidité et la qualité de l'eau grâce au suivi des paramètres physico-chimiques en phase travaux, à l'adaptation des cadences, et à la mise en place de dispositifs type réseaux anti-AMS. Impact Mineur Risque de pollution maîtrisé par la présence de kits anti-pollution et de procédures d'intervention.
Milieu biologique	Impact Mineur Dérangement ponctuel de la faune limité par l'adaptation du calendrier des travaux hors des périodes sensibles et l'évitement des zones à enjeux identifiées par les inventaires.
Milieu humain	Impact Mineur Impacts sur les usages maîtrisés par le maintien des fonctionnalités de la voie d'eau, l'information des usagers et l'éloignement des chantiers des captages. Impact Mineur Nuisances sonores et visuelles limitées dans le temps et l'espace, encadrées par l'organisation du chantier.
Paysage et patrimoine	Impact Négligeable : Effet visuel temporaire lié à la présence de chantiers, pas de modification durable.

9 | 15950008

DÉROULÉ D'UNE OPÉRATION DE DRAGAGE



10 | 15950008

En conclusion

- Le PGPOD vise à assurer la continuité de l'entretien fluvial tout en répondant aux exigences actuelles de la réglementation environnementale.
- Absence de modification substantielle des précédentes autorisations (en dehors de la réduction du volume)
- Les impacts résiduels, après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, sont globalement faibles et localisés.

Merci de votre attention.

Dossier et contributions :
<https://www.preambules.fr/7286/>



11 | 15950008

in X

VNF.fr

Annexe 3 – Photos



17h : installation



19h28 : rangement

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DE FERMETURE DE LA CONSULTATION

Demande d'autorisation environnementale **Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage** **sur le Canal du Centre (71 / 21)** Montceau-les-Mines le mardi 28 juillet 2026

Présents

- Les 3 membres de la commission d'enquête (Gilles Marquet, Séverine Lasserre et Marc Levaufre son président) chargée de conduire la consultation
- Antoine Agrapart, responsable du projet au sein de VNF

Ordre du jour

La réunion avait pour objectif de présenter le projet soumis à autorisation environnementale et ses évolutions suite à cette consultation. Elle a aussi permis au public de poser des questions sur les travaux envisagés, leurs modalités de réalisation et leurs effets sur le territoire.

- Introduction par le Président, cadre de la réunion publique et avancement de la consultation
 - La commission d'enquête / La consultation parallélisée
 - Les étapes de la consultation / Les Avis & Observations du public
- Exposé des ajustements du Plan par A. Agrapart
- Séance de questions – réponses avec le public / Echanges avec la salle
- Synthèse des échanges

Déroulé

L'accès à la salle a été signalé et des affiches A3 permettait d'y accéder facilement. Le public est arrivé avant 18h et la réunion a démarré à 18h10 par un mot d'accueil du président et la présentation des 3 membres de la commission d'enquête. 15 personnes se sont déplacées : des élus de la ville de Montceau les Mines, des mariniers et des habitants ou riverains. La presse était également présente (*Montceau News* et le *Journal de Saône et Loire*). Un bref tour de table a permis de situer et d'identifier ces personnes.

M. le Président a rappelé les étapes de la consultation et le rôle de la commission d'enquête (*cf. ANNEXE 1 : Diaporama de la réunion*). Il a ensuite exposé le fonctionnement du registre dématérialisé, ainsi que les avis et contributions faites par le public à ce jour.



M. Agrapart a poursuivi avec un rappel du dossier initial (cf. ANNEXE 2 : Présentation VNF – diapos 1 à 12) et les réponses et ajustements que VNF a donné au PGPOD suite aux avis des PPA (personnes publiques associées) et observations du public (2). Il indique (diapos 13 / 14) que la consultation du public, les avis des PPA et les questions de la commission d'enquête ont permis :

- de préciser certaines méthodes de travail,
- de renforcer plusieurs engagements environnementaux,
- d'apporter des compléments techniques sur les opérations de dragage.

Une trentaine de remarques et questions ont ainsi conduit à des compléments du dossier. Ces modifications « ... améliorent la lisibilité du dossier sans modifier les conclusions de l'étude d'impact. »

Puis il reprend les différentes demandes des PPA.

Toutes les prescriptions demandées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) sont bien prévues dans l'organisation des dragages. » relativement à la protection des captages d'eau potable avant, pendant et après les travaux de dragage (diapos 15).

Il détaille les différentes étapes d'une opération de dragage (diapos 16), présente un retour d'expérience des opérations récentes (demande de la fédération de Pêche du 71). Il conclut que « Les compléments apportés précisent le dossier (*Calendrier des inventaires / Gestion des espèces invasives / Protection des captages / Rôle du comité technique / Communication avec les usagers*) mais ne modifient ni le projet, ni les conclusions de l'évaluation environnementale » (diapos 18).

« L'objectif du PGPOD est de faciliter le format et l'instruction des opérations de dragage. / Un cadre unique pour la consultation du public + des instructions sur des opérations localisées »

M. Le président revient sur les avis des PPA et précise les réponses apportées par VNF (diapos 10 ANNEXE 1) puis donne la parole au public. Il cite notamment le risque de pollution au Cadmium et les mesures prises.

Un ancien batelier / marinier expose un bref historique du canal, les hauteurs d'eau... il s'interroge sur les coûts du dragage (quelle rentabilité ?) le tourisme et la gestion des embâcles et épaves. M. Agrapart répond que VNF est un établissement public. L'Etat entretient ses canaux comme il entretient ses routes, il n'y a pas d'objectif de rentabilité. L'objectif est d'assurer la navigation.

Un élu demande la durée d'un chantier : M. Agrapart lui répond que la méthode employée par pelle hydraulique sur ponton flottant est la plus adaptée au dragage du canal du centre (profondeur maîtrisée, fuite des poissons ...) mais qu'elle est lente. 500 m³ peuvent être dragués par semaine, ce qui porte ici la durée moyenne d'un chantier à un mois.

Une élue revient sur la diversité des inventaires des espèces présentes tout au long du canal (faune, flore) puis demande des éléments de budget. M. Agrapart expose quelques résultats des inventaires passés et des enjeux pour les espèces potentiellement dérangées par les travaux de dragage : oiseaux, poissons, batraciens ...

Concernant le coût des travaux, il estime une moyenne de 150 € le m³ dragué (*incluant les inventaires, les analyses, les travaux, l'évacuation des sédiments ...*). Il précise que VNF dispose d'une enveloppe budgétaire globale (*via le ministère de la transition écologique dont il dépend*) sur l'ensemble des travaux de dragage, et donc pas uniquement sur le Canal du Centre. Des arbitrages sont réalisés chaque année.

Un élu s'interroge sur la gestion de l'eau face aux changements climatiques : ressources, alimentation, évaporation, maintien des hauteurs d'eau...

M. Agrapart précise que le canal du centre avait été conçu pour une navigation marchande, qui se déroulait l'hiver. Son usage actuel, estival pour de la plaisance, demande des adaptations. Il indique que les missions de VNF vont évoluer et plus prendre en compte la problématique de la ressource Eau : gestion stratégique de la circulation fluviale et maintien de la biodiversité.

Mme Lasserre résume la consultation ainsi « Le PGPOD est une procédure « chapeau » qui encadre les autorisations environnementales relatives aux opérations de dragage. C'est la fiche d'incidence, localisée par opération, qui donne toutes les informations relatives à l'impact des travaux et mesures associées : éviter, réduire, suivre. ».

Elle recommande de se référer à la circulaire VNF annexée au dossier d'enquête pour comprendre les étapes. M. Agrapart conclut sur l'impossibilité de réaliser une procédure de consultation publique par opération de dragage : c'est la raison d'être du plan pluriannuel.

Le président conclut par la possibilité donnée au public de s'exprimer sur le registre, par courriel et par courrier : il reste encore 9 jours jusqu'au jeudi 6 août 17h où le registre sera clos et la consultation terminée. Les conclusions de la commission d'enquête y seront publiées pendant un an.

Cette réunion s'est déroulée dans un cadre de respect, d'écoute et de participation

La réunion a été close à 19h38.

Pour la Commission,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

PJ 1 : ANNEXE 1 : Diaporama de la réunion publique

PJ 2 : ANNEXE 2 : Diaporama Exposé de VNF

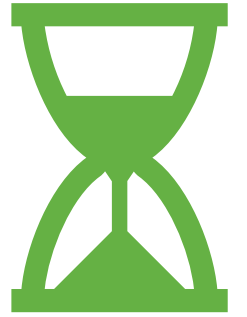
Montceau-les-Mines

Mardi 28 juillet 2026

18h-20h

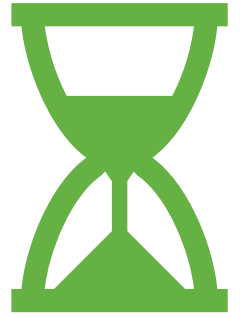
**Demande d'autorisation environnementale relative au
renouvellement du Plan de Gestion Pluriannuel des
Opérations de Dragage (PGPOD) du Canal du Centre**

**Réunion publique de clôture
CONSULTATION DU PUBLIC**



Déroulé

1. Introduction par le Président de la Commission et avancement de la consultation
2. Exposé par VNF des ajustements du Plan
3. Echanges avec la salle (*questions/réponses*)
4. Synthèse



1- Rappels & Avancement

- La Commission d'enquête
- La Consultation parallélisée
- Les étapes de la consultation
- Les Observations

Une Commission d'enquête

Désignée par la Présidente du Tribunal Administratif de Dijon



Marc LEVAUFRE
Président



Gilles MARQUET
Membre



Séverine LASSERRE
Membre

3 Commissaires-enquêteurs

- ✓ collaborateurs du service public
- ✓ inscrits annuellement sur une liste d'aptitude

Ref codes de l'environnement
Autorisation environnementale
Articles R181-1 à R181-54

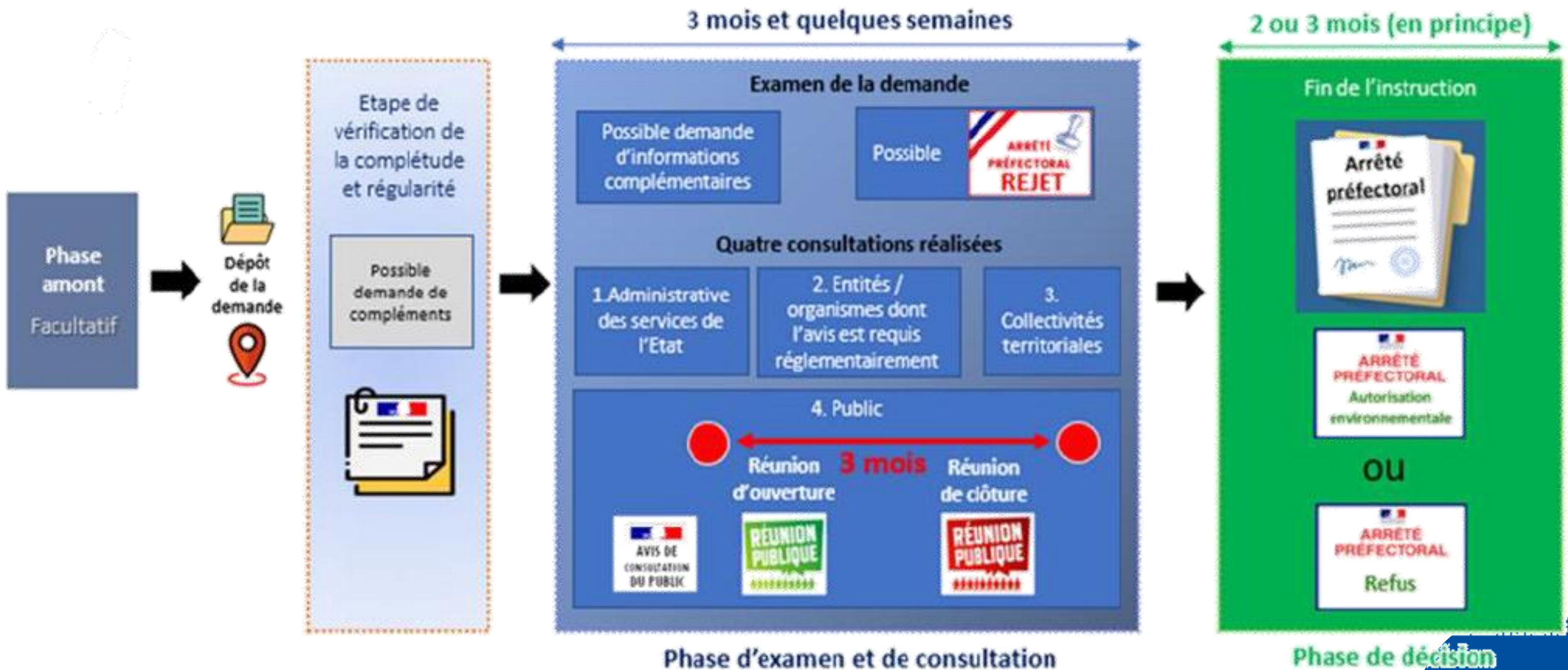
Le Commissaire enquêteur

Inscrit annuellement sur une liste d'aptitude



- **Personne indépendante** chargée d'une **mission de service public**
- Soucieuse de **l'intérêt général** et sensible aux **problématiques environnementales**
- Apte à identifier **les enjeux** d'un projet sans être un spécialiste
- Connaissant les principes des procédures administratives
- Participant à des séquences de formation
- Indemnisé pour sa mission par le porteur de projet sur la base d'un montant validé par la Présidente du Tribunal Administratif

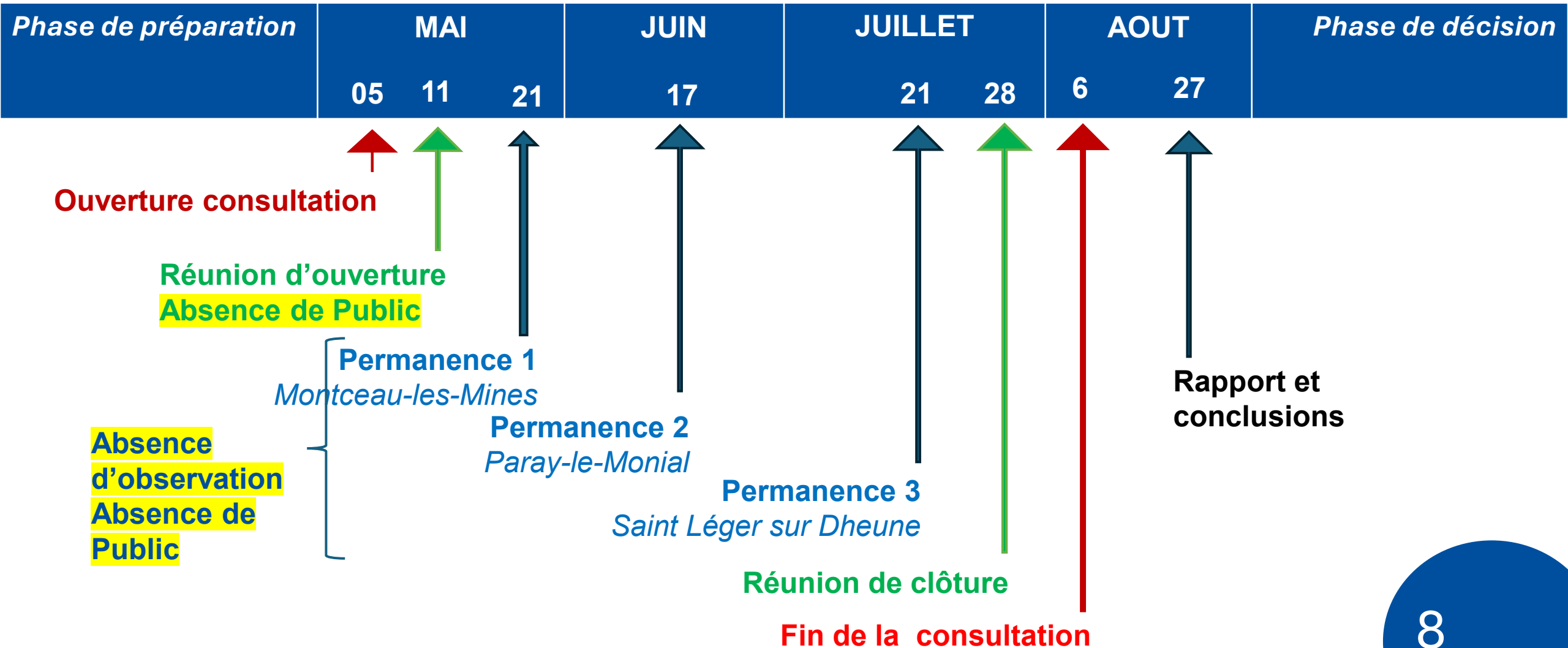
La procédure de Consultation « parallélisée »



La procédure de Consultation « parallélisée »

- Une « consultation » et non une « enquête »
- Procédure issue de la **loi dite « Industrie verte »** en vue d'accélérer l'instruction des dossiers et moderniser la concertation avec le public
- Procédure lancée dès que le **dossier est déclaré « recevable »** par l'administration
- **Les avis des services, de la « MRAe » et des collectivités arrivent au cours de la procédure**
- Le porteur de projet peut apporter des réponses « au fil de l'eau »
- **2 réunions publiques obligatoires** (*ouverture et fermeture*)
- Des permanences de la commission possibles (*ici 3 permanences prévues*)
- **Toute l'information est accessible en ligne** « en temps réel » sur un registre dématérialisé
- **Rapport et Conclusions** de la Commission d'enquête publiés sur le registre dématérialisé, trois semaines après la fin de la consultation

Les étapes de la Consultation



Les étapes de la Consultation



5 « rencontres » directes avec le public

Mardi 5 mai - 9h => Ouverture consultation

-Lundi 11 mai – 18h => Réunion d'ouverture
Montceau-les-Mines **Absence de public**

3 permanences pour renseigner le public : absent

-Jeudi 21 mai – 15h-18h
Ateliers du jour Montceau-les-Mines

-Mercredi 17 juin – 14h-17h
Mairie Paray-le-Monial

-Mardi 21 juillet – 17h-20h
Mairie St-Leger-sur-Dheune

-Mardi 28 juillet – 18h => Réunion de clôture
Montceau-les-Mines

Jeudi 6 août – 17h - Fin de la consultation

3 mois d'interactions sur le registre dématérialisé

- ✓ **Avis des services et collectivités : en ligne** le 19/05
- ✓ **2** Observations déposées directement sur le registre (22 et 23 juillet)
- ✓ **0** Courriel adressé sur la boîte mail dédiée
- ✓ **0** Courrier adressé au Président de la commission
- ✓ **Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture**
15/05 + annexes 20/05 (2 diaporamas)
- ✓ **Informations apportées par le porteur de projet** du 13 mai au 23 juillet

TABLEAU DE SUIVI

AVIS DES SERVICES, ORGANISMES, FEDERATIONS, COLLECTIVITES CONSULTEES

Service/ organisme /fédération/collectivité		Date de réponse
Services de l'Etat	Direction Départementale des Territoires (DDT)	12/03/2026
	Office Français de la Biodiversité	17/03/2026
	Agence Régionale de Santé (ARS)	26/03/2026
	Direction Régionale des Affaires Culturelles	11/05/2026
Fédérations	Fédération Départementale de Pêche	21/04/2026

Avis de la MRAe : absence d'avis dans les délais

Présentation de la consultation



MONTCEAU-LES-MINES : consultation du public - demande d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'eau » sur le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien du Canal du Centre, présentée par Voies Navigables de France

La consultation du public porte sur la réalisation du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien du Canal du Centre sur le territoire des 34 communes suivantes :

- > Département de Côte-d'Or (21) : Santenay ;
- > Département de Saône-et-Loire (71) : Blanzay, Chagny, Chalon-sur-Saône, Champforgeuil, Chasseyle-Camp, Cheilly-lès-Maranges, Ciry-le-Noble, Crissey, Dennevy, Digoin, Ecuisses, Fontaines, Fragnes-la-Loyère, Gélénard, Hautefond, Montceau-les-Mines, Montchanin, Morey, Palinges, Paray-le-Monial, Pouilloux, Remigny, Rully, Saint-Aubin-en-Charollais, Saint-Bérain-sur-Dheune, Saint-Eusèbe, Saint-Gilles, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Laurent-d'Andennay, Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Vallier, Vitry-en-Charollais, Volesvres.

Information du public

Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents

Avis de consultation du public

Apportez votre contribution

Déposer un avis sur le registre dématérialisé de cette consultation est simple, sécurisé et si vous le souhaitez anonyme.

Il vous reste encore 17 jours.

Déposer une contribution

Prochain(s) évènement(s)

- > **Mardi 21 juillet 2026**
Permanence - Mairie de Saint-Léger-sur-Dheune, 17h00 - 20h00

MONTCEAU-LES-MINES : consultation du public - demande d'autorisation
environnementale au titre de la « loi sur l'eau » sur le plan de gestion pluriannuel des
opérations de dragage d'entretien du Canal du Centre, présentée par Voies Navigables de
France

Présentation

Déroulement

Documents de présentation

Les contributions

Déposer une contribution

Les contributions

Contribution n°1 (Courrier)

Par marc levaufre, président de la commission d'enquête

Déposée le 10 mai 2026 à 10h40

La commission d'enquête rappelle l'organisation de la réunion publique d'ouverture de la consultation
pour le plan de gestion des [...]

Lire plus

Apportez votre contribution à cette consultation :

Déposer une contribution

Apportez votre contribution

Déposer un avis sur le registre
dématérialisé de cette consultation
est simple, sécurisé et si vous le
souhaitez anonyme.

Il vous reste encore 17 jours.

Déposer une contribution

Les contributions

Contribution n°3 (Web)

👤 Par Dominique Charles

🕒 Déposée le 23 juillet 2026 à 13h54

Bonjour.

Étant donné que le port de Montceau les Mines ne peut plus accepter de bateau à l'année. Pourquoi ne pas aménager le site du lavoir, pour les bateaux qui ne sont pas habitués.

Cela libérerai de la place.?

Cordialement Dominique Charles

Replier

Contribution n°2 (Web)

👤 Par Garcia Franck

🕒 Déposée le 22 juillet 2026 à 13h45

Bonjour.

Depuis les gros travaux sur la partie Chagny, StGilles ainsi que la mise en eau, la canal est remplie d'algues.

Est il prévu un nettoyage en profondeur ?

Par avance merci

Replier

Apportez votre contribution

Déposer un avis sur le registre dématérialisé de cette consultation est simple, sécurisé et si vous le souhaitez anonyme.

Il vous reste encore 9 jours.

Déposer une contribution

Les documents de présentation du projet sont disponibles en cliquant sur le bouton ci-dessous :

[AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC \(0.24Mo\)](#)

DOSSIER DE CONSULTATION DU PUBLIC

[01_UHC_CANAL CENTRE_NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE \(0.74Mo\)](#)

[02_UHC_CANAL CENTRE_DESCRIPTION DU PROJET \(4.4Mo\)](#)

[03_UHC_CANAL CENTRE_RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT \(2.87Mo\)](#)

[04_UHC_CANAL CENTRE_ETUDE D'IMPACT - SANS ANNEXE \(9.33Mo\)](#)

[05_UHC_CANAL CENTRE_ANNEXES DE L'ETUDE D'IMPACT \(2.64Mo\)](#)

[06_ATLAS SITUATION \(5.12Mo\)](#)

[07_ATLAS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX \(123.65Mo\)](#)

AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ET ORGANISMES CONSULTÉS

Ce dossier sera complété tout au long de la procédure.

[TABLEAU DE SUIVI DES AVIS \(0.02Mo\)](#)

[AVIS AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ \(1.44Mo\)](#)

[AVIS DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 71 \(0.1Mo\)](#)

[AVIS DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES \(0.31Mo\)](#)

[AVIS OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ \(0.88Mo\)](#)

[AVIS FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE \(0.28Mo\)](#)

[AVIS MISSION RÉGIONALE AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE \(0.03Mo\)](#)

avis tacite

+ DESCRIPTION ESPÈCES ENVAHISSANTES

[FICHE ÉCREVISSE DE LOUISANE \(1.56Mo\)](#)

[DESCRIPTION LAGAROSIPHON ÉLEVÉ \(3.71Mo\)](#)

RÉPONSES DU PORTEUR DE PROJET AUX CONTRIBUTIONS ET AUX AVIS

Ce dossier sera complété tout au long de la procédure.

QUESTIONS À VNF

Vous trouverez ici toutes les questions posées à VNF

[QUESTIONS POSÉES À VNF LE 27 MAI 2026 \(0.1Mo\)](#)

[SUIVI DES QUESTIONS POSÉES À VNF \(0.08Mo\)](#)

[SYNTHÈSE DES RÉPONSES DE VNF AUX QUESTIONS POSÉES \(0.12Mo\)](#)

[CANAL DU CENTRE-BILAN DES DRAGAGES 2016-2025 \(2.1Mo\)](#)

Bilan VNF des opérations de dragage réalisées de 2016 à 2025, période d'application du plan de gestion des opérations de dragage précédent.

[PREMIER MÉMOIRE EN RÉPONSE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE ET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES. \(0.8Mo\)](#)

Réponses de VNF aux questions posées par la commission d'enquête et par la fédération des pêcheurs 71

[ANNEXE 1 AU MÉMOIRE EN RÉPONSE: CARTOGRAPHIE HYDROGRAPHIQUE COMPLÉTÉE \(7.91Mo\)](#)
cartographie avec les plans d'eau

[ANNEXE 2 AU MÉMOIRE EN RÉPONSE: BILAN DRAGAGE ÉCLUSE 34 BIS \(15.94Mo\)](#)

[ANNEXE 3 AU MÉMOIRE EN RÉPONSE: FICHE D'INCIDENCE DRAGAGE ÉCLUSE 34 BID \(15.94Mo\)](#)

[ANNEXE 4 AU MÉMOIRE EN RÉPONSE: BILAN DRAGAGE 2025 \(0.24Mo\)](#)

[RÉPONSES DE VNF AUX AVIS DES PPA \(SAUF OFB ET FÉDÉRATION PÊCHE 71, DÉJÀ PUBLIÉS\) \(0.51Mo\)](#)

Réponses de VNF aux avis des PPA (sauf OFB et fédération pêche 71, déjà publiés)

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Ce dossier sera complété tout au long de la procédure.

[COMPTE-RENDU ILLUSTRÉ RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE DU 11 MAI 2026 \(1.64Mo\)](#)

[ANNEXE 1 - CR RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE DU 11 MAI 2026 \(0.34Mo\)](#)

[ANNEXE 2 - CR RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE DU 11 MAI 2026 \(1.02Mo\)](#)

Rôles de la Commission d'enquête

- Eclairer l'autorité compétente pour prendre la décision
- Être à l'écoute du public et faciliter son expression
- Rapporter fidèlement les positions exprimées (*avis des services et collectivités, associations, particuliers*) et en faire une synthèse
- Faciliter le dialogue entre le public et le porteur de projet
- Formuler éventuellement des recommandations
- Garantir le bon déroulement de la procédure
- Être à la disposition du public pour expliquer les grandes lignes du projet et le contenu du dossier

Ouvert

Référence projet : 7286

MONTCEAU-LES-MINES :
consultation du public - demande
d'autorisation environnement...

Du 5/5/2026 à 09h00
au 6/8/2026 à 17h00

Dossier de présentation : 204.07Mo

www.registre-dematerialise.fr/7286

Visualiser le projet

Tableau de bord

Contributions 3

Exports

Configuration

E-mail d'information

Gestion des contenus

Contributions

3 contributions ont été déposées

0 contribution a été déposée par une personne anonyme
Soit 0% des contributions

0 contribution modérée

Téléchargements

2919
téléchargements
réalisés

Les 5 documents les plus téléchargés

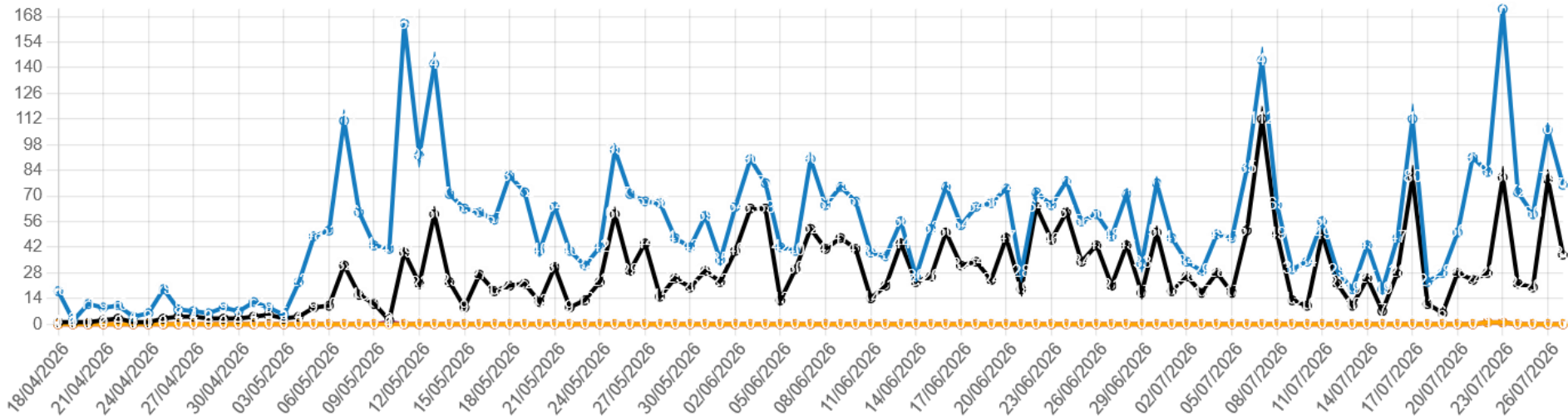
	Nombre de téléchargement
Avis de consultation du public	439
01_UHC_Canal Centre_Note de Présentation Non Technique	289
02_UHC_Cana lCentre_Description du Projet	163
07_Atlas Enjeux Environnementaux	146
04_UHC_Canal Centre_Etude d'Impact - Sans Annexe	137

Fréquentation

5414 visiteurs uniques ont consulté le site web

2701 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents de présentation
Soit 49.8% des visiteurs

2 visiteurs ont déposé au moins une contribution
Soit 0% des visiteurs





2- Exposé par VNF

Le plan et ses ajustements suite
consultation (VNF) => cf ANNEXE 2



3- Echanges avec la salle

Cadre des échanges

Un compte-rendu synthétique figurera sur le registre dématérialisé

Afin de faciliter la compréhension des interventions, la commission propose :

- que chacun se présente avant de s'exprimer, *ce n'est pas une obligation*
- des interventions courtes, afin que chacun puisse s'exprimer
- de respecter la parole de chacun et d'écouter les réponses
=> afin de ne pas répéter la même question,
sauf si la réponse n'a pas été comprise ou mérite d'être complétée
- qu'une priorité soit donnée à ceux qui ne se sont pas encore exprimés



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore



4- Synthèse



Merci de votre attention

***Vous avez jusqu'au 6 août 17h
pour contribuer***

=>



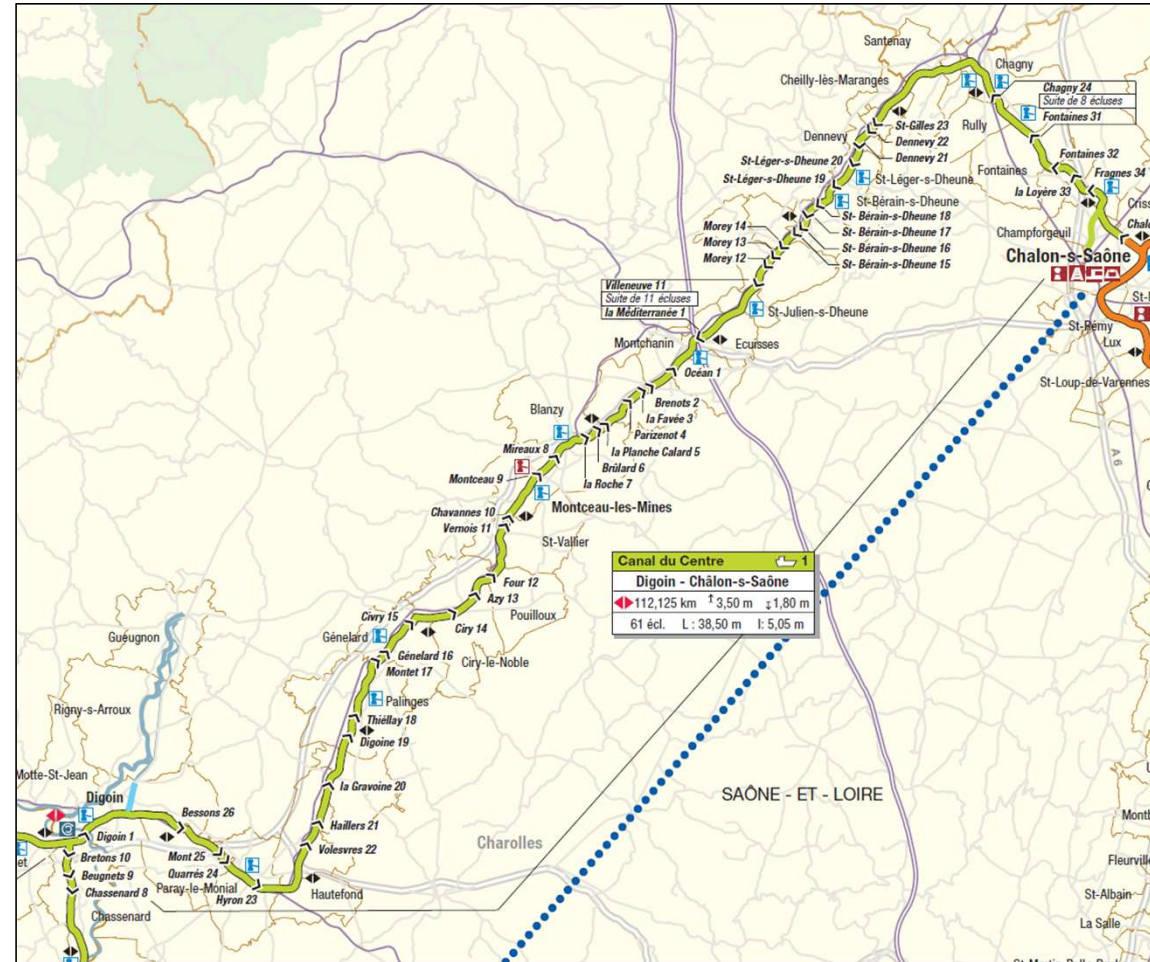


Demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement du Plan pluriannuel de gestion des opérations de dragage (PGPOD) du Canal du Centre

Réunion publique du 28 juillet 2026

Périmètre de la demande

- Unité hydrographique cohérente (UHC)
Du Canal du Centre
- Départements : Saône-et-Loire (71) et Côte d'Or (21).
- Longueur 112 km.
- Mouille 34 communes, dont 1 dans le 21.
- 59 barrages éclusés.
- Celui-ci relie la Saône (versant Méditerranée MED)
au canal latéral à la Loire (versant Océan OCE).
- Le bief de partage des eaux, commune de Montchanin.



Contexte général

Résumé de la demande d'autorisation

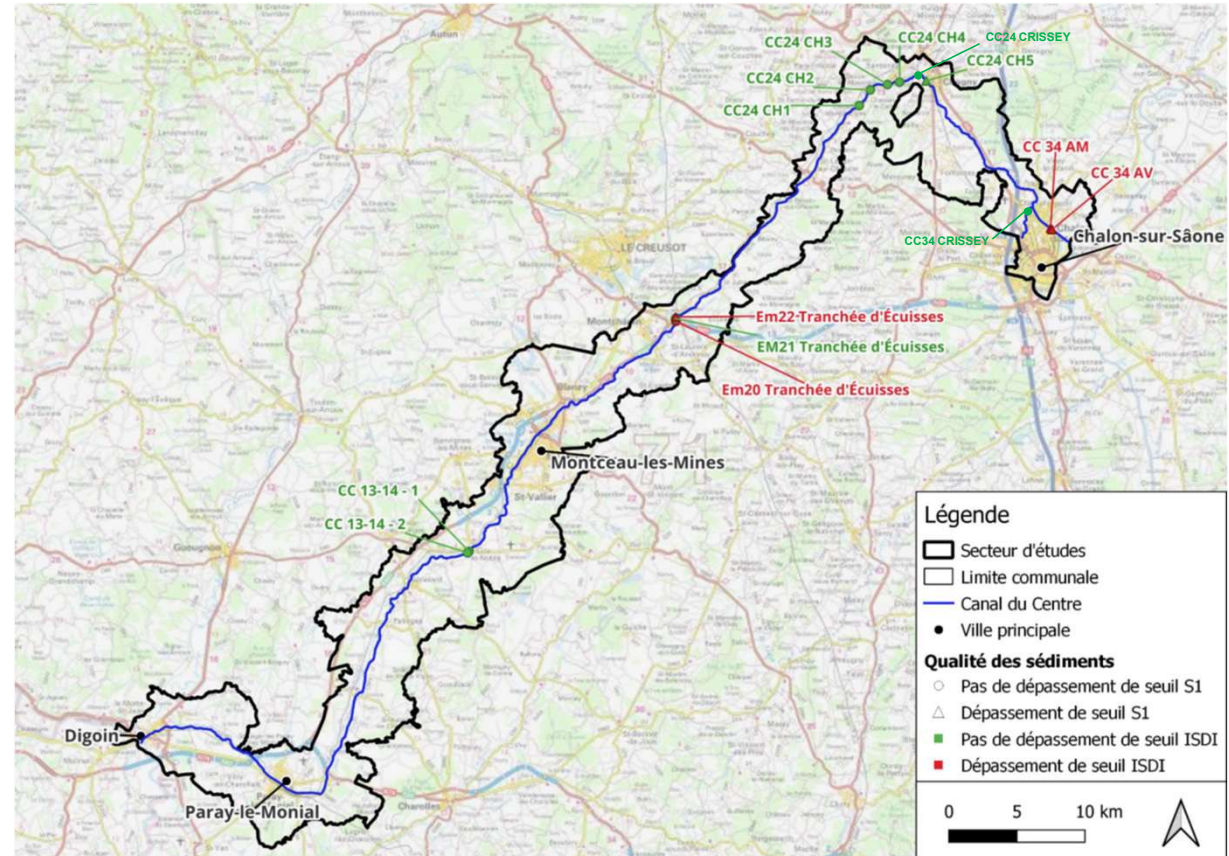
- **Type de procédure** : Autorisation environnementale unique au titre des articles **L.214-1 à L.214-11** du Code de l'Environnement.
- Si l'autorisation est donnée, elle fera l'objet d'un arrêté inter-préfectoral (Saône et Loire et Côte d'Or) et le contrôle est assuré par les services chargés de la police de l'eau (DDT 71).
- **Le PGPOD encadre les opérations de dragage** sur une période de **10 ans**, en fixant un volume maximal autorisé à **44 420m³**, ainsi que les modalités de programmation et de suivi des interventions. Chaque opération fera l'objet d'une demande spécifique. (ancienne autorisation à 160 000m³)
- **Objectif** : maintien du gabarit de navigation, sécurisation hydraulique et préservation du patrimoine fluvial.



Étang de Parisenot, bief 04 du versant Océan à Saint-Eusèbe.

Historique des opérations de dragage du plan précédent (13 136 m³)

Localisation	Période de travaux	Volume (m ³)	Filière de gestion
Bief 24 Med (secteur de Remigny)	2021	2 270	Remblaiement de Carrière (Bourgogne Sud à Comblanchien et ISDI BOUHET à Chalmoux)
Bief 24 Med (secteur de Chagny)	2021	2 981	Remblaiement de Carrière (Bourgogne Sud à Comblanchien et ISDI BOUHET à Chalmoux)
Bief de partage (Tranchée d'Écuisses)	2021	860	Remblaiement de Carrière (Bourgogne Sud à Comblanchien et ISDI BOUHET à Chalmoux)
Bief 14 Océ (Ciry le Noble)	2021	1 700	Décharge de BROT Michel SARL 21150 Marigny le Cahouet
Bief 34 bis Med	2023	2495	SOLVALOR de Feyzin – Valorisation en matériaux routiers
Bief 34 bis Med	2025	1976	Restitution dans le bras mort de l'embranchement de Saint-Gobain (Verallia)
Bief 24 Med - Chagny	2025	854	Site de valorisation de déchets de Magny-lès-Villes (21700) chez Carrière Bourgogne Sud (CBS)



Description du projet

Prévisions des opérations de dragage

Bief	Année									
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Bief 34 M de Fragnes							2 400			
Bief 33 M de La Loyère						1 880				
Bief 32 M du Gauchard						3 790				
Bief 29 M des Trembles	1 990									
Bief 28 M du Pont du Breuil		440								
Bief 27 M des Justices		550								
Bief 26 M de Rully		330								
Bief 25 M Pépinière		1 760								
Bief 24 M de La Tranchée	7 040									
Bief 23 M de Saint-Gilles							550			
Bief 22 M de Dennevy					2 210					
Bief 21 M du Moulin Joli					2 000					
Bief 20 M de Saint-Léger-sur-Dheune								3 360		
Bief 19 M des Lochères				3 720						
Bief 18 M de la Mine									2 450	
Bief 17 M de Saint-Bérain-sur-Dheune									2 070	
Bief 15 M de Château de la Motte										2 350
Bief 14 M du Bois André										2 210
Bief 12 M de Fangey			3 320							
TOTAL	9 030	3 080	3 320	3 720	4 210	5 670	2 950	3 360	4 520	4 560
	44 420									

A noter que le volume effectif des sédiments à draguer sera fonction des budgets alloués pour ces opérations de dragage. D'autre part, au vu du caractère irrégulier de l'envasement, des variations sur les volumes mais aussi sur les années de réalisation des travaux sont à prévoir.

L'ensemble des opérations prévues concernent le versant Méditerranée du Canal du Centre.

MÉTHODE DE DRAGAGE

• Méthodologie retenue



Bourgogne-bief 55 du versant Saône à Dijon

Outil de dragage	Principe	Avantages	Inconvénients
Ponton pelle 	Une pelle hydraulique est fixée sur un ponton flottant ou sur une barge. Le bras de pelle est muni d'un godet d'une capacité de 1 à 3 m ³ . Les matériaux sont extraits en ramenant le godet vers le ponton.	• Bonne précision avec équipement GPS ; • Stabilité sur le ponton ; • Travaux dans une large gamme de sédiments : petits galets, gravier, sable grossier, sable cohésif et argile compacte ; • Teneur en eau peu modifiée par rapport à celle du matériau en place. • Utilisation pour des sites peu accessible	• Gêne possible pour la navigation ; • Rendement modeste.

IMPACTS POTENTIELS DES OPERATIONS DE DRAGAGE

Impacts initiaux – avant mise en œuvre des mesures Évitement Réduction et Suivi

Milieu	Type d'impacts	Niveaux des impacts potentiels avant mesures
Milieu physique	Reprise ponctuelle de sédiments, remise en suspension, risque de turbidité temporaire, possible altération locale de la qualité des eaux.	MAJEUR : Dégradation de la qualité de l'eau MODÉRÉ : Pollution du sol et du sous-sol
Milieu naturel	Dérangement de la faune aquatique et aviaire, risque sur frayères et macro-invertébrés en période sensible.	MAJEUR : Espèce Exotique Envahissante, Avifaune (nuisance près des gîtes) Faune aquatique (frayères en eau, individus et frayères en assec).
Milieu humain	Nuisances sonores et visuelles, trafic routier lors des transports à terre, absence d'effet permanent sur les usages.	MAJEUR : Usage de l'eau superficielle MODÉRÉ : Captage, Pollutions sonore, trafic routier
Paysage et patrimoine	Effet visuel temporaire lié à la présence de chantiers, pas de modification durable.	Négligeable

MESURES ÉVITEMENT RÉDUCTION ET DE SUIVI

Mesures d'Évitement

**Gestion des espèces
exotiques envahissantes**

**Dragage au strict
nécessaire**

**Adaptation du calendrier
des travaux de dragage**

Mesures de Réduction

**Inventaires écologiques
(Faune, Flore, Habitat,
Frayère)**

Mesures de Suivi

**Mesures de contrôle de la
bathymétrie**

**Campagnes de prélèvements et
d'analyses des sédiments à
draguer**

**Suivi de la qualité de la colonne
d'eau lors des travaux**

**Communication avec les
autorités administratives et les
acteurs locaux**

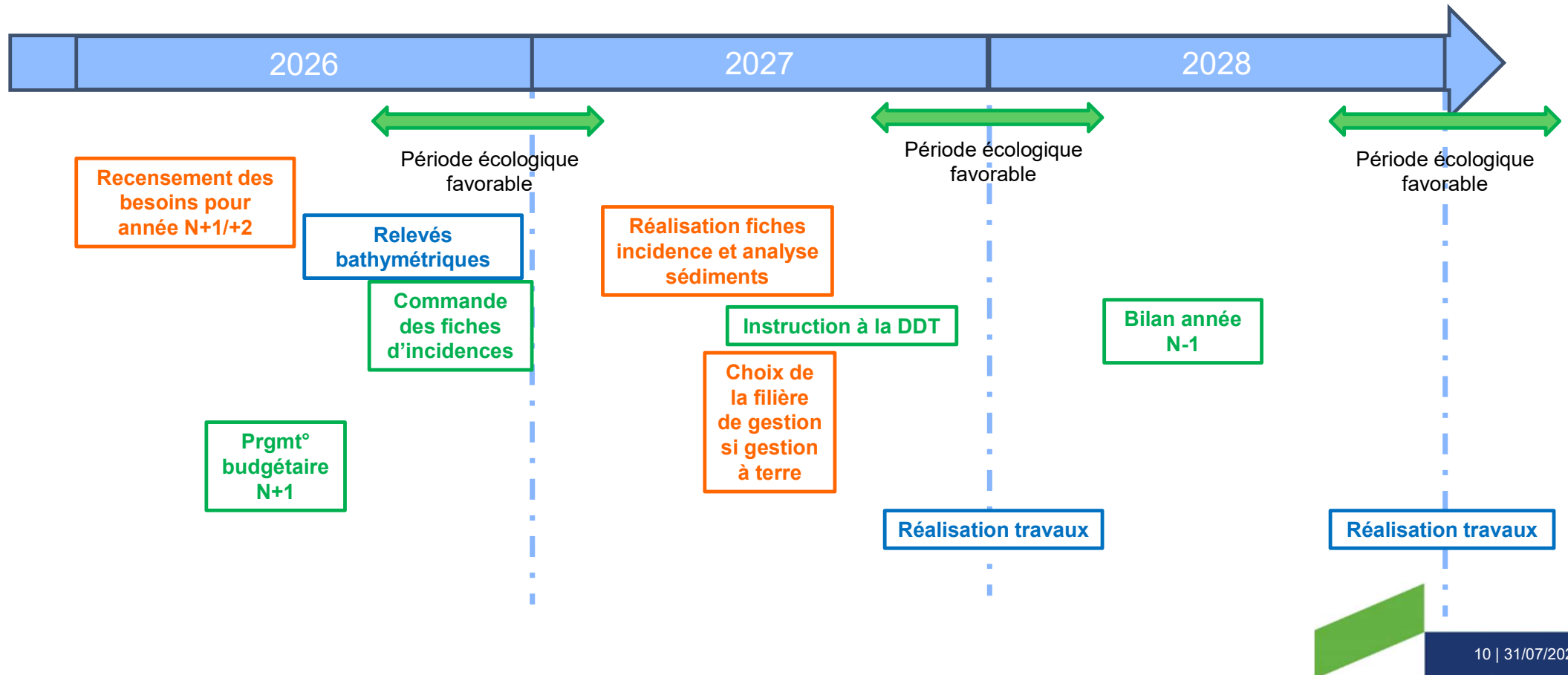
IMPACTS DU PROJET AVEC DES MESURES ERS

Impacts résiduels

Les impacts recensés dans les études sont d'intensité **mineure**, temporaires et localisés.

Milieu	Impact résiduel et modalités de gestion
Milieu physique	Impact Mineur: Impact limité sur la turbidité et la qualité de l'eau grâce au suivi des paramètres physico-chimiques en phase travaux, à l'adaptation des cadences, et à la mise en place de dispositifs type rideaux anti-MES. Impact Mineur: Risque de pollution maîtrisé par la présence de kits anti-pollution et de procédures d'intervention.
Milieu biologique	Impact Mineur: Dérangement ponctuel de la faune limité par l'adaptation du calendrier des travaux hors des périodes sensibles et l'évitement des zones à enjeux identifiées par les inventaires.
Milieu humain	Impact Mineur: Impacts sur les usages maîtrisés par le maintien des fonctionnalités de la voie d'eau, l'information des usagers et l'éloignement des chantiers des captages . Impact Mineur: Nuisances sonores et visuelles limitées dans le temps et l'espace, encadrées par l'organisation du chantier.
Paysage et patrimoine	Impact Négligeable Effet visuel temporaire lié à la présence de chantiers, pas de modification durable.

DÉROULÉ D'UNE OPÉRATION DE DRAGAGE



En conclusion

- Le PGPOD vise à assurer la continuité de l'entretien fluvial tout en répondant aux exigences actuelles de la réglementation environnementale.
- Absence de modification substantielle des précédentes autorisations (en dehors de la réduction du volume)
- Les impacts résiduels, après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, sont globalement faibles et localisés.





Merci de votre attention.

Dossier et contributions :
<https://www.preambules.fr/7286/>



Les principaux enseignements de la consultation

Évolutions du dossier depuis le lancement de la consultation

La consultation du public, les avis des personnes publiques associées et les questions de la commission d'enquête ont permis :

- de préciser certaines méthodes de travail,
- de renforcer plusieurs engagements environnementaux,
- d'apporter des compléments techniques sur les opérations de dragage.

Une trentaine de remarques et questions ont ainsi conduit à des compléments du dossier.

Les principaux enseignements de la consultation

Des compléments apportés au dossier

La consultation du public, les avis des personnes publiques associées et les questions de la commission d'enquête ont permis :

Avant la consultation	Après la consultation
Rose des vents de Nevers	Correction avec la station de Paray-le-Monial
Carte hydrographique incomplète	Ajout des étangs et barrages-réservoirs
Présentation Natura 2000	Mise à jour des évolutions réglementaires
État écologique	Explication de la notion de "bon potentiel écologique"
Historique des dragages	Intégration du bilan des opérations 2025

Ces modifications améliorent la lisibilité du dossier sans modifier les conclusions de l'étude d'impact.

Les principaux enseignements de la consultation

Protection des captages d'eau potable

Avant les travaux

- vérification des périmètres de protection
- implantation des bases chantier hors captages
- Validation de l'intervention par la DDT 71 et consultation de l'ARS.

Pendant les travaux

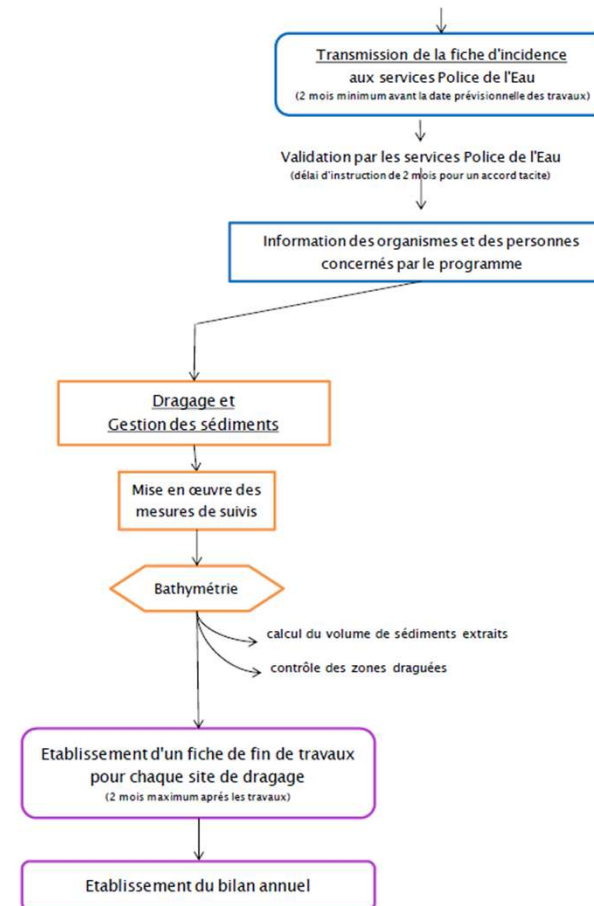
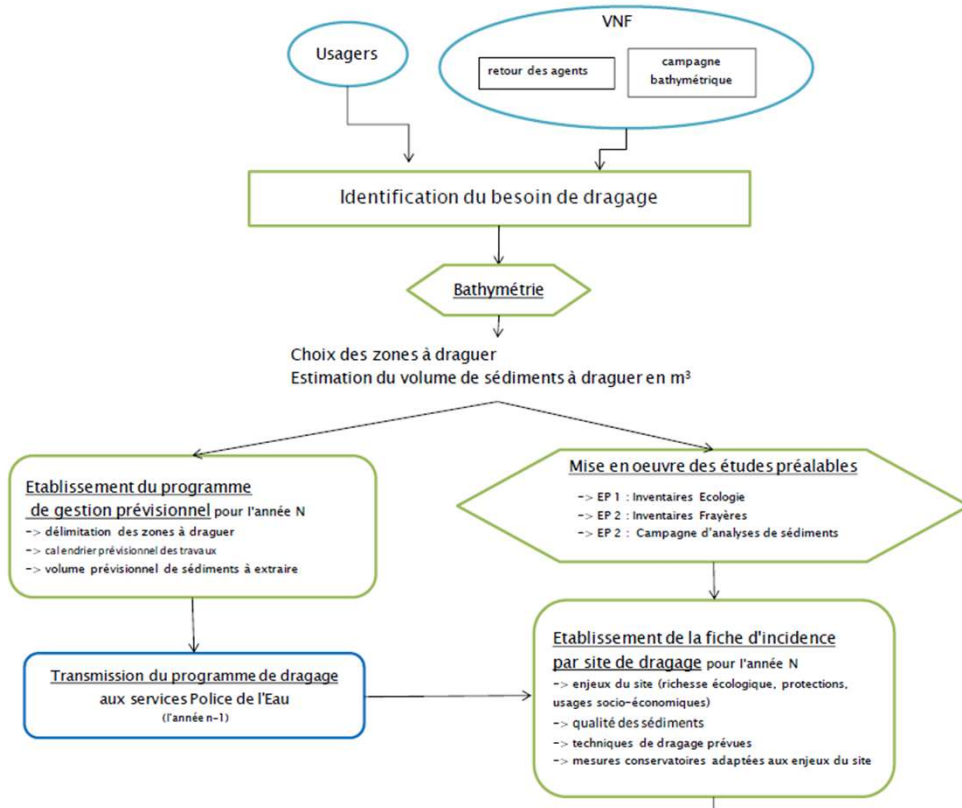
- suivi de la turbidité
- procédure d'alerte
- possibilité d'arrêt immédiat du chantier

Après les travaux

- bilan environnemental

Toutes les prescriptions demandées par l'ARS sont bien prévues dans l'organisation des dragages.

Les détails d'une opération



Dispositif de suivi des travaux

Exécution des chantiers

Bilan des campagnes

Retour d'expérience des opérations récentes

Les dernières des opérations de dragage

Dragage de Chagny (2025)

- intervention lors d'un assec
- Nettoyage avant réfection du barrage latéral
- évacuation des sédiments

Bief 34bis Med - Restitution dans le bras mort Verallia

- cas exceptionnel
- études écologiques spécifiques
- nombreuses mesures de réduction spécifique à l'opération
- opération non reproductible

Conclusion :

- Le retour d'expérience confirme l'efficacité des mesures environnementales mises en œuvre



[Chagny : © David Segal / France Télévisions](#)



Bief 34 bis Med :Photo Anthony Paillard

Les principes du PGPOD restent inchangés

Les principes du PGPOD restent inchangés

Maintenus	Précisés
Entretien du canal	Calendrier des inventaires
Maintien de la navigation	Gestion des espèces invasives
Contrôle de la qualité des sédiments	Protection des captages
Suivi environnemental	Rôle du comité technique
Autorisation préalable des opérations	Communication avec les usagers

Conclusion :

Les compléments apportés précisent le dossier mais ne modifient ni le projet, ni les conclusions de l'évaluation environnementale.





Merci de votre attention.

Dossier et contributions :
<https://www.preambules.fr/7286/>

